

JUIN 2021

MEDEO *le Mag*

Le mensuel d'information des professionnels de santé



**VIOLENCE
CONJUGALES
RÔLE DES IDEL**

**ASSOCIATION RIDECE
FRANCE**

**EVOLUTION DE LA
STRATEGIE
VACCINALE À PARTIR
DU 24 MAI 2021**

**TELECONSULTATIONS À
DOMICILE, COMMENT
ÇA MARCHE ?**

**PTA
PLATEFORME 7TERRITORIALES D'APPUI**

SUIVI EN VILLE DES PLAIES CHRONIQUES

Medeo Formation
Site Naturopole
3 boulevard de Clairfont bâtiment G
66350 Toulouges
<https://www.medeo-formation.fr>

Directeur de publication: N. BARDETIS
Responsable de rédaction : L. SOL
Prix de vente: Gratuit
Date de depot légal: février 2021
Date de parution : Mars 2021
N°ISSN: en cours

Nuits de juin

L'été, lorsque le jour a fui, de fleurs couverte
La plaine verse au loin un parfum enivrant ;
Les yeux fermés, l'oreille aux rumeurs
entrouverte,
On ne dort qu'à demi d'un sommeil transparent.
Les astres sont plus purs, l'ombre paraît
meilleure ;
Un vague demi-jour teint le dôme éternel ;
Et l'aube douce et pâle, en attendant son heure,
Semble toute la nuit errer au bas du ciel.

Victor Hugo, Les rayons et les ombres

VIOLENCE CONJUGALES RÔLE DES IDEL

Durant votre exercice, vous pouvez être confrontés à des faits de violences conjugales. Sans y avoir été préparé, il est très difficile de savoir quel comportement adopter. Comment soutenir et aider les victimes sans les mettre en danger, et vous mettre en danger ?

Les violences conjugales définissent toutes les agressions au sein d'un couple et peuvent concerner les deux genres

Légalement condamnables , elles peut, et prendre différentes formes

- Physique (coups , sévices corporels)
- Sexuelles (sexualité forcée et déviante)
- Agressions verbales (insultes , menaces)
- Psychologiques (comportements méprisants , chantage)
- Économiques (privation de moyens , de biens , de papiers)
- sociales (isolement, atteintes à la personne sur les réseaux sociaux)

Votre rôle de professionnel de santé est d'établir une relation de confiance afin d'apporter soutien et écoute à la victime potentielle. Il est important de garder une distance professionnelle et un regard objectif

Attention : effectuer un signalement sans l'accord de la victime peut aggraver la situation et renforcer son isolement

Les règles des codes pénaux , code de la santé publique , code de déontologie , code de l'action sociale et des familles se superposent et s'appliquent selon la situation.

Pour les personnes majeures non vulnérables , l'infirmier ne peut rompre le secret professionnel qu'avec l'accord de la victime.

Pour les personnes mineures ou vulnérables (femmes enceintes, personnes handicapées ou âgées) , l'infirmier peut effectuer un signalement au procureur de la république

L'infirmier peut alerter le préfet en cas de détention d'arme ou d'intention manifeste d'en acquérir une.

Les signaux pouvant vous alerter

- Blessures fréquentes
- Attitude introvertie (annulation répétée de rendez vous , conjoint omniprésent)
- Expression de peur et d'insécurité
- Perte de l'estime de soi , honte , culpabilité
- Déni
- Idées suicidaires

Certaines situations sont susceptibles de majorer le risque , comme le divorce, la grossesse , le chômage ou encore les addictions

Des troubles du sommeil , de l'alimentation , des phobies , spasmophilie ou saignements peuvent être présents chez les victimes de violences

Les impacts sur la santé sont nombreux

- Physiologiques : déséquilibre de pathologie chronique , céphalée, infections , douleurs abdominales
- Psychiques : dépendance à l'alcool , comportement sexuel à risques
- Sexuels : douleurs , infections , troubles urinaires , IVG, VIH, IST , stérilité

Conduite à tenir en cas de violence conjugales

- Rester à l'écoute et croire les propos de la victime
- Inviter à se confier une fois la confiance établie
- Rassurer la victime
- Éviter le jugement et rester neutre
- Ne pas évoquer le sujet en présence d'une tierce personne
- Informer des solutions existantes , la victime peut fuir le domicile avec ses enfants en informant le commissariat de son lieu de résidence), s'orienter vers les structures ressources qui l'aideront dans les démarches d'aide juridictionnelle
- Recueillir la date approximative du début des violences , leurs fréquences et leurs natures
- A la demande de la victime , vous pouvez remplir une attestation clinique infirmière en restant factuel afin de vous protéger d'accusation de faux témoignage ou de dénonciation calomnieuse

Vous trouverez en cliquant sur les liens suivants un exemple d'attestation clinique infirmière et la notice de remplissage

Attestation clinique infirmière établie sur demande du/de la patient(e) majeure et remise en main propre. **Un double doit être conservé par l'infirmier.e**

https://www.ordre-infirmiers.fr/assets/files/000/publications/Attestation_clinique_infirmiere.pdf

Notice explicative de l'attestation clinique infirmière établie sur demande de la patiente majeure

https://www.ordre-infirmiers.fr/assets/files/000/publications/Notice_attestation.pdf

ASSOCIATION RIDEC FRANCE

L'association RIDEC France a vu le jour ce mois de mars 2021.

Il s'agit d'un réseau d'Infirmier Libéraux spécialistes du diabète, pour la plupart certifiés en ETP, consultants et Cliniciens.

Ces « 6 copains » de formations : quatre infirmiers et une coordinatrice de Maison de Santé des Pyrénées Orientales, ainsi qu'une infirmière du Rhône-Alpes, se sont fédérés après avoir partagés les mêmes cursus avec une vision commune de la profession et du rôle propre de l'infirmier.

Leur but est de valoriser la profession d'infirmier et de l'articuler autour de projets et d'actions de groupe afin d'améliorer la qualité de soins de leur patient.

La base de notre association est la co-construction. Ce travail collectif permet de valoriser notre métier d'infirmier clinicien. Nous parlons le même langage, nous avons la même vision du projet de santé : l'approche holistique du patient et de sa famille. Nos rencontres permettent des échanges entre pairs de tout horizon, de donner une dynamique essentielle dans nos projets, échanger sur nos expériences.

Ce réseau d'infirmiers veut privilégier la prise en charge pluri- professionnelle, et la coordination avec les autres acteurs paramédicaux et médico sociaux.

Un autre objectif de RIDEC France est de fédérer la profession infirmière autour de compétences intrinsèques que sont la clinique infirmière, la consultation, l'éducation thérapeutique mais aussi la pathologie du diabète.

L'association s'applique à partager les connaissances, à se former en valorisant la profession et le rôle propre.

Elle s'oriente pour la promotion de santé, l'exercice coordonné et le partage de la connaissance, impulser chez les étudiants le désir de développer l'identité professionnelle du rôle autonome de l'infirmier, le leadership et la pluridisciplinarité dans l'intérêt du patient et de sa famille, viser la prise en charge holistique et accroître l'assertivité du soignant.

Avec RIDEC France étudiants : on vous accompagne !

« Élever l'identité de l'infirmier c'est préparer la santé de demain »

Par les acteurs spécialisés en ETP, et sur la prise en charge du diabète, Ridec France envisage de développer un programme d'ETP spécifique à cette maladie chronique et rendre l'autonomie du patient, et/ou permettre de retarder l'entrée dans le diabète.

Ayant à cœur le développement et la valorisation des pratiques infirmières que sont la consultation, l'éducation thérapeutique et le raisonnement clinique, Ridec France est pour une mise en avant de l'infirmier au cœur du système de santé comme intervenant majeur dans le parcours de soin du patient.

Elle s'inscrit également dans une volonté de promouvoir et organiser en partenariat avec d'autres acteurs de terrains des actions /opérations de santé publiques.

Ridec France a pour ambition de proposer à ses pairs dans un second temps des formations en ETP, Diabète notamment.

Ridec France soutient les nouvelles pratiques et l'émergence des nouvelles professions telles que IPA (Infirmiers en Pratiques Avancées), Ide Asalées, protocoles de coopération comme le repérage de la fragilité de la personne âgée et évidemment les Infirmiers Cliniciens CADCI (Certificat d'approfondissement à la démarche clinique infirmière malheureusement pas encore reconnus en France) et les Infirmiers « Equilibres art 51 LFSS2018 ».

Ridec France est là, également, pour vous donner des conseils juridiques, des conseils à l'installation, en nomenclature, sur l'exercice coordonné.

L'association est ouverte aux futurs adhérents, vous pouvez les contacter via ridecfrance@gmail.com .

Un site sera bientôt accessible dans quelques semaines...

L'équipe Ridec'France



BULLETIN D'ADHÉSION RIDE C FRANCE

Informations personnelles :

Nom : Prénom :

Adresse postale :
.....

Numéro de Téléphone : Adresse Mail :

Informations Professionnelles (entourer le choix)

IDE / autres professionnels de santé paramédicaux ou médico-sociaux (préciser):

Num ADELI :

Libéral Exercice regroupé (MSP, ESP, CPTS) : Si oui Lequel

Salarié (Préciser l'établissement) :

Adresse professionnelle :

Téléphone professionnel :

Diplômes (DU, Certification, Attestation....autres) :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Ridec France dont le siège est au 2 ter impasse des treilles 66540 Baho.

A ce titre je déclare reconnaître l'objet de l'association, et accepte de verser ma cotisation de l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de 45 euros payable par chèque ou virement.

Fait et signé à : Le

Signature de l'adhérent.

EVOLUTION DE LA STRATEGIE VACCINALE À PARTIR DU 24 MAI 2021

Les personnes concernées par la vaccination sont les suivantes :

- ▶ L'ensemble des personnes de 18 ans et plus ;
- ▶ Les personnes de 16 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ;
 - atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
 - atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
 - transplantées d'organes solides,
 - transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
 - atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
 - atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ([voir la liste](#)),
 - atteintes de trisomie 21,
 - atteintes de mucoviscidose.

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 15 ans inclus		→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →			✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement)	✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile	✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement)	✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

N.B. :

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version : lundi 31 mai 2021

TELECONSULTATIONS À DOMICILE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les infirmiers libéraux peuvent être rémunérés pour leur participation à des téléconsultations. De nombreuses questions se posent encore ...

Pour vous aider à vous projeter, voici quelques informations intéressantes.

Tout d'abord, il est important de savoir que tout patient peut bénéficier d'une téléconsultation et des remboursements prévus par l'Assurance Maladie. L'accès aux soins pour tous étant la raison prioritaire pour l'utilisation de ces différents actes.

Il n'y a pas de recommandations officielles quand aux motifs qui peuvent donner lieu à la téléconsultation. La HAS estime qu'aucune situation clinique ne peut être exclue a priori d'un recours à la téléconsultation.

La confiance existante entre les différents acteurs de soins et le patient paraissent comme étant la clé de voute du bon fonctionnement de cet acte.

De quel matériel a-t-on besoin ?

Pour que la téléconsultation puisse être remboursée, il faut qu'il y ait un échange vidéo entre le médecin et le patient. Vous pouvez utiliser un smartphone, mais nous vous le déconseillons : l'écran sera trop petit pour vos patients qui ne voient plus très bien, et l'infirmier doit avoir les mains libres (par ex pour prendre une constante). Une tablette est idéale.

Vous aurez aussi besoin de matériel pour aider le médecin à compléter l'examen clinique. Faites simple ! Privilégiez ceux que vous ou le patient avez déjà : tensiomètre, thermomètre, saturomètre... n'ont pas besoin d'être "connectés". En revanche, avoir un stéthoscope connecté pourra souvent vous être utile, pour permettre au médecin d'écouter le cœur ou les poumons de son patient (comptez ~350€). Un otoscope connecté peut également être utile pour envoyer une photo de tympan, mais d'après notre expérience le besoin est moins récurrent. Enfin, un ECG connecté peut être utile, mais leurs tarifs sont encore assez élevés (~1400€).

Pour la visioconférence, il est possible d'utiliser une solution gratuite type Facetime ou Skype. Mais attention, dès que vous échangez par écrit, ces outils sont à proscrire car ils ne respectent pas la réglementation.

Donc pour pouvoir échanger ordonnances et comptes-rendus en fin de téléconsultation, mais aussi parce que vous aurez de multiples "petites interactions" avec les médecins autour de chaque

téléconsultation il est préconisé d'utiliser des solutions logicielles permettant l'échange en toutes sécurités.

SPICO (Système de Partage d'informations et de Coordination en Occitanie) est la nouvelle offre de service **SNACs** (Services Numériques d'Appui à la Coordination) en région. Il est mis en place dans le cadre du programme national e-parcours.

Les Services Numériques d'Appui à la Coordination (SNACs) servent à faciliter la coordination des professionnels participant à la prise en charge d'une personne (patient et usager). Ils équiperont les dispositifs d'appui à la coordination (PTA, MAIA, Réseau territoriaux) et les acteurs dans le cadre de projets de soins coordonnés (CPTS, Articles 51, réseaux régionaux, etc.). Tous les professionnels de la région, des secteurs sanitaire, médico-social et social, peuvent être amenés à les utiliser.

L'objectif de SPICO en Occitanie est que tous les professionnels du sanitaire, du médico-social et du social disposent d'un même outil numérique régional pour simplifier et sécuriser les échanges d'informations, et coordonner les prises en charge.

Pour répondre à ces enjeux, SPICO comporte deux composants interconnectés : SPICO Discussions & SPICO Dossiers

- SPICO Discussions est une messagerie instantanée sécurisée permettant aux professionnels du parcours de santé d'échanger en mobilité et en toute sécurité. Elle est disponible depuis le 2 novembre 2020.
- SPICO Dossiers est un outil de coordination qui permet de créer, d'alimenter et de partager un dossier patient ou usager afin de fluidifier la coordination de sa prise en charge. Le déploiement a débuté en avril 2021 avec la mise en place d'une phase pilote.



MEDEO FORMATION vous propose toute l'année la formation « numérique en santé » pour vous permettre de disposer de tous les outils et les informations nécessaires à la mise en oeuvre de la téléconsultation .

PTA

PLATEDORMES TERRITORIALES D'APPUI

Un soutien pour les professionnels dans l'organisation des parcours de santé complexes

En effet, les professionnels de santé, et en particulier les médecins traitants, sont de plus en plus souvent confrontés à des patients qui présentent plusieurs pathologies, elles-mêmes associées à des problèmes sociaux, psychosociaux ou économiques face auxquels un soutien est nécessaire.

Trois services aux professionnels

Les fonctions d'appui de la plateforme ont pour objectif d'apporter ce soutien aux professionnels pour la prise en charge des situations complexes, sans distinction d'âge ni de pathologie, à travers 3 types de services :

▶ information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires afin de répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise : la plateforme peut par exemple identifier une aide à domicile pour un patient, orienter vers une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)...

▶ appui à l'organisation des parcours complexes, dont l'organisation des admissions et des sorties des établissements : la plateforme apporte une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient.

L'appui aux professionnels de 1er recours et aux équipes hospitalières pour les admissions et des sorties des établissements est particulièrement nécessaire dans les 30 à 90 jours après la sortie, période la plus à risque pour les ré hospitalisations.

▶ soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels.

- Aude (11) : 04.68.26.29.76 | contact@pta11.fr
- Aveyron (12): 05.65.78.24.35 | coordination@pta12.fr
- Haute-Garonne (31) : 05.34.56.19.40 | secretariat@reliance.fr
- Gers (32): Semaine de 09h à 17h : 05.62.07.37.07 | contact@pta32.fr
- Hérault (34): Semaine de 08h30 à 19h : 04.11.93.25.34 | contact@pta34.fr
- Lot (46): Semaine de 09h à 17h : 05.65.367.387 | contact@pta46.fr
- Haute Pyrénées : 05.62.93.11.12 | contact@resapy.fr
- Pyrénées-Orientales (66) : 04.48.07.06.60 | contact@ptac66.fr
- Tarn-et-Garonne (82) : 05 63 300 900 | contact@pta82.fr

SUIVI EN VILLE DES PLAIES CHRONIQUES

ÉVALUATION DES ULCÈRES VEINEUX

Signes cliniques

- Douleur modérée, localisation en péri-malléolaire
- Plaie superficielle de grande taille (voire circonférentielle) aux contours irréguliers et bords en pente douce, souvent exsudatif, à fond fibrineux (si variqueux), pente plus abrupte si post phlébitique
- Peau péri-ulcéreuse : dermite ocre, atrophie blanche, eczéma, hypodermes inflammatoires
- Ulcère s'étendant rapidement, œdème distal fréquent

Conduite à tenir

$0,9 < \text{IPS}^* < 1,3$

Réaliser un écho-doppler veineux : mécanisme (reflux et/ ou obstruction), localisation des reflux (veines superficielles et/ou profondes et/ou perforantes) et niveau anatomique

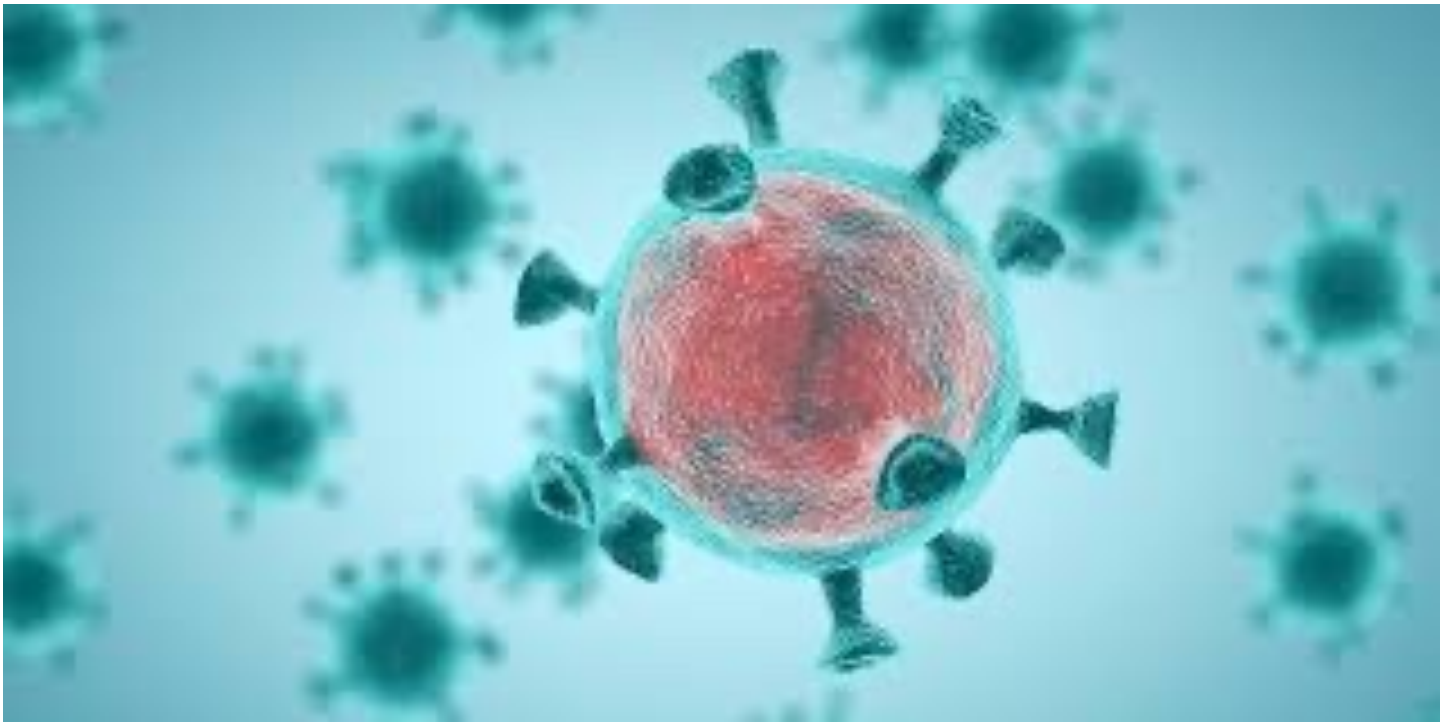
Mesure thérapeutique principale : Indications à la compression

- **Compression à haut niveau de pression** 30 à 40 mm Hg à la cheville
Favoriser la compression multi- types
- Obtenir une bonne observance

*Mesure de l'Index de Pression Systolique (IPS) : rapport entre la pression systolique à la cheville et la pression systolique brachiale

- Patient en décubitus dorsal, au repos depuis plus de 5 minutes
- Repérage des pouls pédieux et tibiaux postérieurs
- Mesure des Pressions Artérielles Systoliques (PAS) des artères : humérales, pédieuses et tibiales postérieures, avec tensiomètre et doppler continu de poche (5 à 10 mHz)
- $\text{IPS} = \text{PAS cheville} / \text{PAS humérale}$
- Valeurs normales : 0,9 à 1,3 inclus ; un IPS inférieur à 0,90 signe l'existence d'une AOMI, un IPS supérieur à 1,3 des artères incompressibles (dans ce cas le diagnostic d'AOMI
- repose sur l'écho-doppler). La médiacalcosé observée chez le patient âgé ou diabétique peut faire surestimer l'IPS et méconnaître une AOMI
- L'IPS peut être mesuré à l'occasion de l'écho-doppler artériel et/ou veineux (si demande spécifique)

Merci à toutes et à tous



Medeo Formation
Site Naturopole
3 boulevard de Clairfont bâtiment G
66350 Toulouges
0468369753